

E 2001 (E) 1/258

[DoDiS-190]

*Le Conseiller de Légation du Département politique, Ph. Zutter,
au Chef de la Police fédérale des Etrangers du Département de Justice et
Police, P. Baechtold*

Copie

L XD

Berne, 10 octobre 1946

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er octobre¹ relative au Congrès sioniste² et de vous faire savoir que notre enquête auprès de nos Légations au Caire et à Londres a donné les résultats suivants:

Notre Légation au Caire a relevé³ que les journaux égyptiens avaient publié sans commentaires un communiqué de Jérusalem annonçant la réunion pro-

1. *Non reproduite.*

2. *Le 22ème Congrès sioniste a lieu à Bâle du 9 au 21 décembre 1946.*

3. *Document non reproduit.*



chaîne du Congrès sioniste en Suisse. Cette nouvelle n'a provoqué aucune réaction particulière, la Suisse étant considérée comme un lieu traditionnel de réunions internationales.

Notre Ministre à Londres a exposé la question à Sir Orme Sargent⁴, remplaçant de M. Bevin qui a considéré cette démarche comme un sondage amical et a déclaré que le Gouvernement britannique ne voudrait sans doute pas s'immiscer dans cette affaire qui est de notre ressort. Il a demandé en outre quels étaient les organisateurs du Congrès.

Nous avons renseigné sur ce point notre Ministre à Londres et lui avons fait part de la décision prise entre-temps par le Conseil fédéral⁵ d'autoriser la réunion du Congrès en Suisse.

4. Document non reproduit.

5. Non retrouvée. Selon une lettre, non reproduite, de la Police fédérale des Etrangers la décision du Conseil fédéral aurait été prise le 20 septembre. A croire d'autres documents, la décision fut plutôt prise par le Conseil fédéral lors de sa séance du 24 septembre 1946.